

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00571
Numéro SIREN : 523 407 724
Nom ou dénomination : 2 P PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2018 sous le numéro de dépôt 18456

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

RECEPISSE DE DEPOT

Cité Judiciaire
1 Avenue Pierre Mendès France
72014 LE MANS CX 2
Contact: Gtcsarthe@aol.com Site: www.infogreffe.fr
TEL : 0 891 01 11 11

FIDEXOR
13 chemin du Levant
01210 Ferney-voltaire

V/REF :
N/REF : 2010 B 571 / 2018-A-18456

Le greffier du tribunal de commerce du Mans certifie qu'il a reçu le 24/12/2018, les actes suivants :

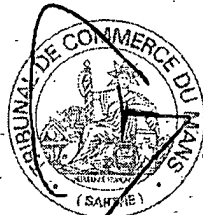
Décision(s) de l'actionnaire unique en date du 04/10/2018
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

2 P PATRIMOINE
Société par actions simplifiée
13 chemin de Beaunoir
la Brahanerie
72320 Vibraye

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-18456 le 26/12/2018
R.C.S. LE MANS 523 407 724 (2010 B 571)

Fait à LE MANS le 26/12/2018,
LE GREFFIER



2 P PATRIMOINE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 769.820 Euros
Siège social : La Brahanière
13, chemin de Beaunoir
72320 VIBRAYE

RCS LE MANS 523 407 724

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 4 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit,
Le quatre octobre,
A huit heures,

Le soussigné, Monsieur Patrice JOUBERT, actionnaire unique et seul Président de la société 2 P PATRIMOINE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 769.820 Euros,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- ◆ Remplacement des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique prend acte de la démission de la société COMMISSARIAT ET AUDIT de son mandat de commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Jean-Marie VANDERGUCHT de son mandat de commissaire aux comptes suppléant et décide :

- de nommer à compter de ce jour, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société ACES, dont le siège est à DAMMARIE (28360) - 3, rue du Bois de Ver, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant et ce, conformément aux dispositions de l'article L 823-1 du code de commerce.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

 17

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'actionnaire unique et consigné dans le registre légal.

L'actionnaire unique
Monsieur Patrice JOUBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Joubert', written over a horizontal line.